

MÉMOIRE TECHNIQUE

Entretien des espaces verts de la commune

Pouvoir adjudicateur : Mairie d'Auberchicourt (59165)

Consultation n° 2026-06-01 — Procédure adaptée — Durée : 12 mois — Lots 1, 2 et 3

Critères publiés : Mémoire technique 60 % — Prix 40 %

Candidat : SARL Les Paysages du Douaisis

11 salariés — Douai (59) — 14 ans d'activité

Donnée	Information
Acheteur	Mairie d'Auberchicourt (59165)
Référence	Consultation n° 2026-06-01, procédure adaptée, durée 12 mois, lots 1, 2 et 3
Candidat	SARL Les Paysages du Douaisis — 11 salariés — Douai (59), 14 ans d'activité
Critères publiés	Mémoire technique 60 % — Prix 40 % (avis BOAMP n° 26-64408)
Interlocuteur unique	Le conducteur de travaux affecté au marché — coordonnées en section 2

DOCUMENT DE DÉMONSTRATION — entreprise fictive « Les Paysages du Douaisis ». Marché et critères réels (BOAMP n° 26-64408). Votre mémoire est construit ainsi, à partir de VOS références réelles.

Sommaire

Sommaire.....	2
1. Présentation de l'entreprise et références.....	3
1.1 Références similaires (3 dernières années).....	3
2. Moyens humains affectés au marché.....	4
3. Moyens matériels affectés au marché.....	5
4. Méthodologie d'exécution des prestations.....	6
4.1 Tontes.....	6
4.2 Tailles de haies et arbustes.....	6
4.3 Désherbage — zéro produit phytosanitaire.....	6
4.4 Massifs et fleurissement.....	6
4.5 Propreté des espaces.....	6
5. Organisation par lots et planning annuel.....	7
6. Suivi, contrôle qualité et communication avec la commune.....	8
6.1 Communication et autocontrôle.....	8
6.2 Continuité de service et gestion des aléas.....	8
7. Démarche environnementale et sociale.....	9
8. Sécurité des interventions.....	10
Annexe — Ce que le client reçoit en plus (démonstration).....	11
Extrait du mémo « Points à régler avant dépôt ».....	11

1. Présentation de l'entreprise et références

La SARL Les Paysages du Douaisis est une entreprise paysagiste implantée à Douai depuis 2012. Elle réalise un chiffre d'affaires de 890 000 € dont 60 % en marchés publics d'entretien pour des communes et intercommunalités du Douaisis. L'entreprise est titulaire de la qualification QualiPaysage E141 (entretien des espaces verts) et certifiée MPS.

Notre proximité immédiate avec Auberchicourt (12 km du dépôt, soit 15 minutes d'intervention) garantit la réactivité attendue sur un marché d'entretien courant et limite l'empreinte carbone des déplacements.

1.1 Références similaires (3 dernières années)

Marché	Client	Montant/an	Points communs avec votre marché
Entretien EV — 3 lots géographiques	Commune de Sin-le-Noble	84 000 €	Marché sectorisé, tontes + massifs + tailles
Entretien EV et fleurissement	Commune d'Aniche	52 000 €	Commune voisine, gestion différenciée
Entretien des abords — bâtiments publics	Douaisis Agglo	38 000 €	Reporting mensuel, zéro phyto

Ces trois marchés sont en cours ou renouvelés — les coordonnées des maîtres d'ouvrage sont communicables sur simple demande.

Référence DCE — RC, critère « valeur technique » et sous-critère « références » ; CCTP § 1.1, présentation du candidat et de ses moyens.

2. Moyens humains affectés au marché

Une équipe dédiée de 3 personnes est affectée à votre marché, dimensionnée pour couvrir les 3 lots avec un passage hebdomadaire en haute saison. Elle est placée sous la responsabilité d'un conducteur de travaux, votre interlocuteur unique.

Rôle	Personne	Qualifications et expérience
Conducteur de travaux — interlocuteur unique	M. K., 38 ans	BTS Aménagements paysagers, 14 ans d'expérience, CACES R482, gestion de 6 marchés communaux
Chef d'équipe	M. B., 33 ans	Bac pro Aménagements paysagers, Certiphyto, SST, 9 ans d'ancienneté
Agent paysagiste	M. T., 26 ans	CAPA Jardinier paysagiste, permis BE, formation taille douce

- **Continuité de service** : un binôme de remplacement (2 agents polyvalents de l'entreprise) est formé aux spécificités du marché dès la période de préparation, garantissant le maintien des fréquences en cas d'absence.
- **Renfort saisonnier** : 1 à 2 saisonniers (avril–septembre) recrutés en priorité via la Mission Locale du Douaisis (clause d'insertion respectée le cas échéant).

Référence DCE — CCTP § 1.4, moyens humains affectés au marché ; CCAP § 3.2, interlocuteur unique et continuité de service.

3. Moyens matériels affectés au marché

Matériel	Quantité	Observations
Tondeuses autoportées mulching 122 cm	2	Mulching = zéro évacuation sur gazons courants
Tondeuses tractées 53 cm	2	Zones exigües, abords de mobilier
Débroussailleuses / rototils	4	Dont 2 à batterie (zones sensibles bruit)
Taille-haies thermiques et batterie	3	Perches télescopiques incluses
Souffleurs à batterie	2	Conformité nuisances sonores en centre-bourg
Désherbeur mécanique + réciproicateur	1 + 1	Désherbage zéro phyto voiries et allées
Camion benne 3,5 t + remorque	2 + 1	Évacuation et transport quotidiens

L'ensemble du parc est entretenu en interne (carnet de maintenance) ; un matériel de remplacement est disponible sous 24 h via notre partenaire loueur à Douai en cas de panne immobilisante.

Référence DCE — CCTP § 1.5, moyens matériels affectés au marché ; DPGF, poste « matériel et équipements ».

4. Méthodologie d'exécution des prestations

Notre méthodologie répond au principe de gestion différenciée : chaque espace reçoit l'entretien adapté à son usage (représentation, proximité, naturel), ce qui optimise le résultat visuel des espaces de représentation tout en favorisant la biodiversité sur les espaces extensifs.

4.1 Tontes

- Gazons de représentation (abords mairie, monuments) : tonte hebdomadaire en pleine saison (avril–juin), hauteur 5–6 cm, finitions au rotofil à chaque passage, mulching.
- Gazons d'usage courant : tonte tous les 10–14 jours selon pousse, ramassage uniquement si hauteur excessive après intempéries.
- Zones extensives : fauche tardive 2 passages/an avec exportation, préservation des zones refuges.

4.2 Tailles de haies et arbustes

- Haies : 2 tailles/an (juin et septembre–octobre) hors période principale de nidification (mi-mars à fin juillet : taille uniquement si nécessité de sécurité, après contrôle visuel d'absence de nids).
- Arbustes et massifs arbustifs : taille raisonnée adaptée à chaque espèce (floraison passée), suppression des bois morts, port naturel privilégié pour limiter la fréquence.

4.3 Désherbage — zéro produit phytosanitaire

- Conformément à la loi Labbé, aucun produit phytosanitaire n'est utilisé sur les espaces publics : désherbage mécanique (brosse rotative sur voiries), thermique ponctuel, et paillage préventif systématique des massifs (copeaux issus de nos tailles broyées).
- Les regards, caniveaux et pieds de mobilier sont traités à chaque passage de l'équipe (intégré aux circuits, sans surcoût).

Référence DCE — CCTP § 2.3, désherbage sans produit phytosanitaire ; loi Labbé du 6 février 2014, interdiction des produits phytopharmaceutiques sur les espaces publics.

4.4 Massifs et fleurissement

- Bêchage et griffage de printemps, paillage, arrosages raisonnés en fonction de la pluviométrie, remplacement des sujets manquants signalé au préalable à la commune avec proposition chiffrée.

4.5 Propreté des espaces

- Chaque intervention inclut le ramassage préalable des déchets et papiers sur la zone traitée et la vidange des corbeilles attenantes si demandé — un espace tondu avec des déchets broyés est notre définition du travail mal fait.

Référence DCE — CCTP § 2.1 à § 2.5, méthodologie d'exécution par type de prestation ; RC, sous-critère « méthodologie ».

5. Organisation par lots et planning annuel

Les 3 lots (secteurs 1, 3 et 4) sont traités en circuits hebdomadaires fixes, établis avec vos services techniques en période de préparation, pour que chaque riverain retrouve l'équipe au même moment chaque semaine — c'est aussi ce qui rend le contrôle facile pour la commune.

Période	Tontes	Tailles	Autres prestations
Mars–avril	Reprise, 1 passage/10 j	Taille arbustes fin d'hiver	Bêchage massifs, paillage
Mai–juin	Hebdomadaire (représentation)	1re taille de haies (juin)	Plantations, arrosages
Juillet–août	Selon pousse (10–14 j)	—	Arrosages, désherbage mécanique
Sept.–oct.	1 passage/10 j	2e taille de haies	Fauche tardive, ramassage feuilles
Nov.–févr.	—	Élagage léger, bois morts	Feuilles, propreté, taille douce

Le planning détaillé par secteur (jours de passage) est remis à la commune sous 15 jours après notification, puis mis à jour à chaque saison.

Référence DCE — CCTP § 1.3, sectorisation en 3 lots géographiques ; RC, critère « délai et organisation ».

6. Suivi, contrôle qualité et communication avec la commune

6.1 Communication et autocontrôle

- **Interlocuteur unique** : le conducteur de travaux, joignable en direct (portable communiqué à la notification), réponse sous 4 h ouvrées.
- **Reporting mensuel** : fiche de suivi simple transmise à la mairie (prestations réalisées par secteur, photos avant/après des points sensibles, anomalies constatées sur le domaine public).
- **Réunion de suivi** : trimestrielle avec vos services techniques, ou à la demande.
- **Demandes ponctuelles** : intervention sous 48 h ouvrées pour toute demande urgente (branche dangereuse, dépôt sauvage sur zone d'intervention) — sous 24 h en cas de mise en sécurité.
- **Autocontrôle** : grille de contrôle par secteur remplie par le chef d'équipe à chaque passage, consultable par la commune à tout moment.

6.2 Continuité de service et gestion des aléas

La continuité ne repose pas sur une transmission orale de dernière minute : chaque situation prévisible a une réponse formalisée en amont.

Situation	Mesure appliquée
Absence du conducteur de travaux	Activation du binôme de remplacement formé aux spécificités du marché ; la mairie est informée le jour même.
Pic d'activité saisonnier	Renfort d'1 à 2 saisonniers (avril–septembre), recrutés en priorité via la Mission Locale du Douaisis.
Panne de matériel immobilisante	Remplacement sous 24 h via notre partenaire loueur à Douai, sans interruption du circuit.
Aléa climatique (intempéries, sécheresse)	Report du passage concerné sous 48 h et information de la commune par le conducteur de travaux.
Anomalie constatée sur le domaine public	Signalement immédiat à la mairie, avec photo et proposition d'action, même hors périmètre du marché.

Référence DCE — CCAP § 10, modalités de suivi, de communication et de continuité de service avec le pouvoir adjudicateur.

7. Démarche environnementale et sociale

- Gestion différenciée formalisée par typologie d'espace (annexe au planning) — favorise la biodiversité et réduit les déchets verts.
- Zéro phytosanitaire (loi Labbé) : désherbage mécanique et thermique exclusivement, paillage préventif.
- Valorisation de 100 % des déchets verts : broyage réutilisé en paillage sur site, excédents compostés en plateforme agréée du Douaisis (bordereaux fournis).
- Matériel à batterie privilégié en centre-bourg (souffleurs, taille-haies, débroussailleuses) : réduction du bruit et des émissions.
- Circuits courts : dépôt à 12 km, fournisseurs de végétaux du Douaisis, embauche locale — recrutement saisonnier via la Mission Locale.
- Sensibilisation : signalétique pédagogique proposée gratuitement sur les zones de fauche tardive (« ici, on laisse pousser pour la biodiversité »).

Référence DCE — CCAP, clause environnementale ; loi Climat et Résilience du 22/08/2021 (au moins un critère et une clause environnementale, applicable aux consultations lancées à partir du 21/08/2026).

8. Sécurité des interventions

- EPI complets portés en permanence (norme EN, vêtements haute visibilité classe 2 sur voirie).
- Signalisation temporaire de chantier conforme (cônes, panneaux AK5, balisage des zones de projection) lors de toute intervention en bordure de voirie.
- Horaires de moindre gêne près des écoles et de la salle des fêtes (pas d'intervention bruyante aux heures d'entrée/sortie scolaires).
- Document unique à jour, causeries sécurité mensuelles, salariés formés SST dans chaque équipe.

Référence DCE — CCTP § 1.8, sécurité des interventions sur le domaine public ; Code du travail, obligations EPI et document unique.

Annexe — Ce que le client reçoit en plus (démonstration)

DOCUMENT DE DÉMONSTRATION — entreprise fictive « Les Paysages du Douaisis ». Marché et critères réels (BOAMP n° 26-64408). Votre mémoire est construit ainsi, à partir de VOS références réelles.

Avec chaque mémoire livré, Mémoire Public joint un mémo interne d'une page — réservé au client, jamais déposé — dont voici un extrait type :

Extrait du mémo « Points à régler avant dépôt »

- Le RC pondère le mémoire à 60 % : vos références locales sont votre meilleur atout, elles apparaissent dès la page 3 — vérifier que les contacts référents sont joignables.
- [⚠ MANQUANT] La visite de site n'est pas mentionnée dans vos notes : si le RC la rend obligatoire, la réaliser avant dépôt et l'attester.
- [⚠ À VALIDER] L'engagement « intervention sous 48 h » figure en section 6 : confirmer que votre charge actuelle le permet sur les 3 lots.
- Pièces administratives à joindre : DC1, DC2, attestations fiscales et sociales, RIB, attestation d'assurance RC pro en cours de validité.

Document produit par Mémoire Public — memoire-public.fr — 07 68 47 89 08 — contact@memoire-public.fr. Mémoire complet conforme au règlement de consultation, livré en 72 h ouvrées, à partir de vos éléments réels. Forfait fixe, paiement à la livraison.